



13

Section Durée du trajet en autobus	Page 1 de 2
Type Admissibilité	Date 1 ^{er} octobre 2008

Énoncé	<p>Le personnel du STWDSTS s’efforce de planifier des itinéraires efficaces afin que les élèves ne passent pas trop de temps à bord des autobus scolaires.</p>
Procédure	<p>Le personnel du STWDSTS tient compte de la durée des trajets en autobus lorsqu’il planifie les itinéraires d’autobus. Dans la mesure du possible, le temps que les élèves passent à bord d’un autobus ne doit pas être supérieur à ce qui suit :</p> <p>Conseil scolaire du district catholique Centre-Sud (CSDCCS)</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la maternelle à la 6^e année 60 min • De la 7^e année à la 12^e année 75 min <p>Pour les élèves de la 7^e année et de la 8^e année qui fréquentent une école élémentaire, le trajet ne doit pas durer plus 60 minutes.</p> <p>Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest (CSDCSO)</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la maternelle à la 6^e année 60 min • De la 7^e année à la 12^e année 75 min <p>Pour les élèves de la 7^e année et de la 8^e année qui fréquentent une école élémentaire, le trajet ne doit pas durer plus de 60 minutes.</p> <p>Dufferin Peel Catholic District School Board (DPCDSB)</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la maternelle à la 6^e année 75 min • De la 7^e année à la 12^e année 75 min <p>Upper Grand District School Board (UGDSB)</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la maternelle à la 6^e année 45 min • De la 7^e année à la 12^e année 60 min <p>Wellington Catholic District School Board (WCDSB)</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la maternelle à la 6^e année 45 min • De la 7^e année à la 12^e année 60 min <p>La durée des trajets en autobus est calculée en fonction des conditions de trafic « normales », mais elle ne tient pas compte de toute anomalie découlant de facteurs extérieurs, comme les accidents de circulation (impliquant d’autres véhicules) et le mauvais temps.</p>



Section Durée du trajet en autobus	Page 2 de 2
Type Admissibilité	Date 1 ^{er} octobre 2008

Procédure (suite)	<p>La durée du trajet en autobus est une procédure opérationnelle pour les élèves qui fréquentent l'école de leur secteur. Un trajet en autobus d'une plus longue durée peut être requis pour les élèves transportés à l'extérieur de leur secteur de fréquentation scolaire.</p>
--------------------------	---